



NOUS CONTACTER

L'équipe du service de la Vie Scolaire est à votre disposition pour vous aider. N'hésitez pas à nous contacter.

- Christopher PARRA. Conseiller Principal d'Éducation

 cpe-cp@mlfalicante.org

- Sofia HERNÁNDEZ. Secrétaire de la Vie Scolaire

 vie.scolaire@mlfalicante.org

MOT DE L'ÉQUIPE DE LA VIE SCOLAIRE:

L'équipe du service de la Vie Scolaire félicite tous les élèves pour cet excellent premier trimestre qui arrive à son terme. Cette année est marquée par de nombreux changements qui, comme à l'habitude, cherchent à améliorer le bien-être de nos élèves au sein de l'établissement.

Nous vous invitons à prendre connaissance des nouveautés dans cette newsletter spéciale vie scolaire.



VIE LYCÉENNE

• SALLE D'ÉTUDE

La Salle Unamuno vient d'être intégralement équipée avec du mobilier. Ceci est le fruit du travail du Conseil de la Vie Lycéenne pendant l'année scolaire 2021 - 2022.

Cet espace permet à nos élèves de trouver dans l'enceinte de l'établissement un espace agréable où ils peuvent se détendre, discuter ou travailler. Ce succès invite les élèves de cette instance à poursuivre sur ce bon chemin afin de continuer à améliorer les conditions de vie au LFIA.

Cet espace s'ajoute au CDI (8h20 à 11h20 le mercredi et 8h20 à 12h15 et 13h10 à 15h00 les autres jours) et à l'étude (8h20 à 11h20 et de 14h05 à 18h00 du lundi au vendredi) ce qui leur permet d'adapter leur environnement aux activités qu'ils désirent réaliser.

Par ailleurs, dans la salle d'étude a également lieu le programme d'étude dirigée tous les jours de la semaine de 16h10 à 18h00 à l'exception du mercredi. Ce programme est supervisé par une Assistante d'Éducation.



UTILISATION DES TÉLÉPHONES

Nous rappelons que les collégiens ne sont pas autorisés à faire usage de leur téléphone personnel dans l'enceinte de l'établissement, ils peuvent néanmoins aller à la vie scolaire pour joindre leurs parents s'ils en ont besoin. Quant aux lycéens, ils peuvent apporter leur téléphone, cependant leur utilisation est strictement interdite dans l'enceinte des immeubles ce qui inclut les couloirs et les toilettes



• PASSAGE À LA CANTINE

À compter du lundi 05 décembre, un système d'accès prioritaire va être mis en place pour accéder à la cantine. Ce système sera à l'essai jusqu'aux vacances de fin d'année et cherche à échelonner l'accès des élèves pour que chacun ait un temps convenable pour manger. Ainsi, un élève qui a une heure de passage marquée à 11h20 sur son badge pourra entrer entre 11h20 et 12h10 via le passage express. Les élèves qui souhaitent manger en dehors de la tranche horaire qui leur est assignée pourront le faire en faisant la queue via le passage ordinaire. Par conséquent, à partir de cette date, nous demandons à tous les élèves de se munir de leur badge pour avoir accès à la cantine. L'équipe de Vie Scolaire sera attentive aux retours de représentants élus au C.V.C. et au C.V.L. afin de réaliser les ajustements nécessaires pour le bien-être de chacun.



• CHANGER DE RÉGIME DE CANTINE

Si vous souhaitez changer votre enfant de régime de cantine, cela ne peut être fait que par période de 2 mois, ainsi le prochain changement peut être demandé pour une mise en application début janvier.

• RÉCRÉATION

Lors des récréations, les lycéens continuent à avoir à leur disposition la cour des orangers, tandis que les collégiens conservent la cour principale. Lors de la pause méridienne (11h20 - 14h05), le terrain bleu est à disposition de tous les élèves du collège et du lycée où ils sont autorisés à jouer avec des ballons en mousse. De plus, un tournoi de football a été mis en place. Ce dernier est organisé et supervisé par un Assistant d'Éducation.





LES INSTANCES DU LYCÉE

Toutes les instances sont désormais installées, nous félicitons tous les élèves qui ont participé à cet exercice démocratique et plus particulièrement à ceux qui ont été élus et qui maintenant représentent leurs camarades.

Le Conseil de la Vie Collègienne (CVC)

C'est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie de leur collège. Des échanges destinés à améliorer le fonctionnement de l'établissement et les conditions de vie des élèves y sont organisés.



Le Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)

- C'est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de leur établissement scolaire. Le CVL est compétent pour débattre des questions sur le travail scolaire et les conditions de vie des élèves dans les lycées. Le conseil d'administration de l'établissement scolaire le consulte quand il doit traiter d'un de ces sujets.

Nous invitons chaque élève à participer activement à la vie du LFIA!

SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous rappelons à tous nos élèves que, dès lors qu'ils sont déposés par leurs parents, ils sont priés de rentrer dans le lycée et ce pour leur sécurité. Une fois dans l'établissement, les collégiens ont accès à l'étude et au C.D.I.. Les lycéens, quant à eux, ont également accès à la salle Unamuno et à la cour des orangers.

ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉTABLISSEMENT

Cette année, toutes les sorties se feront par la porte principale à l'exception de celle de 12h15 le mercredi qui se fera par la porte latérale. Par ailleurs, un système de carte d'identification est mis en place afin de rendre encore plus fluides et sûres les sorties de l'établissement. S'ajoute à cette amélioration le système déjà en place de double couloir à 16h10 qui permet de rendre la sortie plus simple.

Les sorties exceptionnelles doivent être autorisées

Afin d'assurer une sécurité accrue, les sorties exceptionnelles des élèves ne peuvent plus être autorisées par leurs parents via courrier électronique. Ainsi, tout élève devant sortir à une heure distincte à celle établie sur son emploi du temps devra être récupéré par un représentant légal qui devra signer une décharge à la loge. De plus, vous avez reçu il y a quelques semaines un formulaire permettant un changement de régime de sortie, ce dernier ne peut être fait qu'une fois à l'année.



Nous attirons l'attention de tous nos élèves sur l'importance de conserver leur carte d'identification en bon état car toute nouvelle demande en cas de perte ou détérioration engendrera un coût qui sera facturé.